

Rapport du sous-comité de gouvernance destiné au comité directeur de Sécurité alimentaire Canada

12 octobre 2012

Membres du sous-comité de gouvernance :

Diana Bronson, Eric Chaurette, Tatiana Fraser, Cathleen Kneen, Joyce Rock, Shawn Pegg
Conseillers spéciaux : Amanda Sheedy et Holly Solomon (avocate bénévole)

Résumé du travail accompli depuis avril 2012

Depuis avril 2012, le sous-comité de gouvernance s'est rencontré par téléconférence à trois reprises de même que lors d'une rencontre en présentiel qui a duré six heures. Entre ces rencontres, différentes tâches ont également été réalisées individuellement ou en équipes de deux. Voici une liste de nos principales réalisations jusqu'à présent :

- détermination des changements devant être apportés aux règlements administratifs;
- familiarisation du groupe avec les nouvelles exigences auxquelles les organisations à but non lucratif doivent se conformer avant octobre 2014, incluant l'examen du guide de transition à l'attention des organisations à but non lucratif et l'outil électronique d'élaboration de règlements administratifs;
- examen minutieux de chaque article de nos règlements administratifs en vigueur et construction d'un tableau comparant ces derniers aux nouvelles exigences légales;
- revue des structures d'adhésion d'organisations similaires à la nôtre;
- première tentative d'utilisation de l'[outil d'élaboration de règlements administratifs](#) afin de l'adapter à nos besoins particuliers;
- revue de nos critères d'adhésion, de nos objectifs et des possibilités futures;
- élaboration d'un plan de travail nous permettant de répondre aux nouvelles exigences légales tout en renforçant nos valeurs de même que l'efficacité et la responsabilité de notre organisation;

Bien qu'initialement, nous prévoyions de faire adopter les nouveaux règlements administratifs lors de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu en novembre 2012, cet objectif nous semble irréaliste considérant la quantité de travail, de connaissances, de consultations et de discussions nécessaire. En conséquence, nous comptons plutôt faire adopter les nouveaux règlements administratifs d'ici l'automne 2013.

Sur demande, n'importe quel membre du comité directeur peut consulter l'ensemble des documents d'information rédigés par le sous-comité de gouvernance.

Enjeux importants

Au tout début de son mandat, le sous-comité a cerné deux enjeux importants nécessitant d'intenses discussions :

1. membres : critères d'adhésion, rôles, droits et responsabilités;
2. gouvernance : conseil d'administration ou comité directeur?

Les échanges que nous avons eus sur ces deux enjeux et les recommandations qui en découlent sont présentés dans les sections suivantes. Il est clairement apparu aux membres du sous-comité que la complexité de la tâche – et le défi de Sécurité alimentaire Canada – réside dans la tentative contradictoire visant à adapter un mouvement social dynamique, diversifié et croissant aux critères conservateurs et statiques s'appliquant à la structure organisationnelle inclus dans la nouvelle [Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif](#). Nos recommandations émanent du paradoxe s'instaurant entre la réalité d'un mouvement militant et le cadre législatif qui nous est imposé.

Membres

Il existe trois catégories de membres chez Sécurité alimentaire Canada : les membres individuels, les membres organisationnels et les membres associés. Seules les deux premières catégories de membres ont droit de vote.

La nouvelle Loi prévoit deux dispositions obligatoires concernant :

1. les conditions requises pour être membre;
2. les avis de convocation envoyés aux membres qui ont droit de vote lors des assemblées annuelles.

Réflexions de base sur l'adhésion à Sécurité alimentaire Canada

Les organisations et les personnes adhèrent à Sécurité alimentaire Canada pour une foule de raisons différentes, mais surtout parce qu'elles sont en accord avec sa vision et qu'elles désirent travailler de concert avec d'autres Canadiens pour réaliser ses objectifs.

Au sein du nouvel univers de Sécurité alimentaire Canada, nous pouvons considérer l'augmentation du nombre de membres comme un moyen de réaliser trois buts interreliés :

1. *Renforcer le mouvement alimentaire* en s'assurant que les organisations et les personnes qui le composent sont reliées par l'entremise d'un réseau d'envergure nationale efficace.
2. *Renforcer l'assise financière* et accroître le nombre de sources indépendantes de revenus afin d'assurer que nous ne soyons pas dépendants du gouvernement, d'une fondation ou de toute autre source externe de financement.
3. *Accroître notre efficacité en matière de défense* en représentant (et en déclarant représenter) un grand nombre de personnes et d'organisations.

Défis en matière d'adhésion des membres pour notre organisation en expansion

Alors que nous cherchons à augmenter le nombre de nos membres – espérons compter davantage d'organisations et des milliers de membres individuels –, il est attendu que la gestion du processus démocratique, sur les plans logistique et politique, deviendra de plus

en plus complexe. Une fraction relativement plus petite de nos membres pourra par exemple prendre part aux assemblées et de moins en moins de personnes se connaîtront réellement de manière personnelle comme ce fut le cas lors des premières années d'expansion de notre organisation.

Au fur et à mesure que notre poids politique augmente et que nous gérons des ressources financières accrues, ceux qui sont en désaccord avec nos règlements et nos politiques pourraient s'en formaliser davantage et alors tenter de miner notre travail, possiblement de l'intérieur.

La prise de décision par consensus devient également plus compliquée lorsque le nombre de membres augmente, que les gens sont éparpillés sur un vaste territoire et qu'ils sont confrontés à une vaste gamme de questions – allant de l'agriculture à la pauvreté en milieu urbain, en passant par le jardinage et l'économie politique alimentaire. La conjonction d'un plus grand groupe de citoyens engagés et d'un large éventail de questions sur lesquelles réfléchir laisse croire qu'au moins une certaine partie du travail devra se faire de manière décentralisée, pour des raisons de pertinence autant qu'à cause de facteurs géographiques.

Alors que nous étendons notre portée à de nouveaux publics, que nos ressources augmentent (bureau, personnel, fonds) et que nous acquérons une plus forte réputation à l'échelle nationale, de nouveaux défis se posent. Le principal consiste à préserver l'élan, les pratiques participatives et l'esprit d'appartenance que les membres de Sécurité alimentaire Canada ont su développer au fil des années. Le processus de révision de nos règlements administratifs ne peut garantir que nous ayons atteint le parfait équilibre, mais nous devons nous assurer que les structures que nous mettons en place vont vers le but que nous nous efforçons d'atteindre : le maintien d'un mouvement fort, uni et diversifié visant à induire un important changement politique à l'échelle du pays.

Un des défis auxquels nous aurons à faire face dans l'application de cette nouvelle Loi : tous les membres *habilités à voter* doivent être en mesure de communiquer entre eux, face à face ou par téléconférence, lors des Assemblées générales. Or, dans ces conditions, seule une petite fraction de l'ensemble de nos membres pourra effectivement assister aux réunions, qu'il s'agisse des Assemblées biennuelles ou des rencontres virtuelles. Même en considérant le nombre de membres actuels, une telle chose représente tout un défi logistique; sa faisabilité en deviendra irréaliste lorsque le nombre de membre augmentera. Il nous semble donc peu probable de pouvoir conserver notre système actuel « un membre, un vote » en regard des nouvelles dispositions de la Loi. Pour cette raison, nous proposons de créer deux catégories distinctes de membres : des membres votants (catégorie A) et des membres non-votants (catégorie B).

L'élection des membres du comité directeur est normalement la seule occasion où les membres de Sécurité alimentaire Canada sont appelés à se prononcer par voie de vote. Toutes les autres décisions, incluant l'adoption des états financiers et la nomination d'un vérificateur pour nos états financiers – en raison de nos revenus accrus –, se prennent sans vote, sauf dans la situation peu probable où le consensus ne serait pas atteint. Aux yeux du sous-comité de gouvernance, le défi se traduit donc de la manière suivante :

comment pouvons-nous tenir compte de l'avis de l'ensemble de nos membres en considérant le fait qu'il n'est concevable d'octroyer un droit de vote qu'à un nombre restreint de ceux-ci?

Première proposition du sous-comité de gouvernance concernant les membres

Afin de respecter les exigences de la Loi, le sous-comité de gouvernance propose qu'il y ait deux catégories distinctes de membres chez Sécurité alimentaire Canada : les membres de catégorie A et ceux de catégorie B (ce sont ici les termes employés par la Loi et nous pourrions éventuellement décider de les modifier; nous les employons ici que par souci de simplification). En ce qui concerne la presque totalité des questions de fond, les deux catégories de membres jouissent des mêmes droits et leurs décisions se prennent par consensus. Toutefois, selon le nouveau cadre légal, seul un nombre limité de membres, ceux appartenant à la catégorie A, ont le droit de voter lors de l'élection des membres du conseil d'administration, de l'adoption des états financiers et de la nomination d'un vérificateur. Les membres de catégorie B ne peuvent pas voter (mais ont le droit de désigner des personnes en vue d'une nomination – voir ci-dessous). Une liste complète des droits et des responsabilités partagées par les deux catégories de membres est annexée à ce document. Par défaut, tous les membres de Sécurité alimentaire Canada, présents ou futurs, feront partie de la catégorie B. Toutefois, pour les besoins de notre association, les étapes suivantes seront suivies afin de désigner les membres de catégorie A.

Processus de nomination des membres du conseil d'administration

1. Deux mois avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle de Sécurité alimentaire Canada, tous les membres seront invités à désigner des personnes pour remplir les postes vacants sur le conseil d'administration. Cette démarche se fera conformément à des critères préétablis visant à assurer l'équilibre et la diversité (régions, secteurs d'activités, ethnies, compétences¹).
2. Un sondage portant sur les candidats désignés sera effectué par voie électronique – tous les membres auront l'occasion de prendre part à ce sondage par voie électronique.
3. Les étapes 1 et 2 seront annoncées sur le site web de Sécurité alimentaire Canada de même que par l'entremise des bulletins d'information ou d'autres outils de communication de l'organisation.
4. Le comité directeur (ou le conseil d'administration) examinera les résultats du sondage portant sur les candidats désignés et, en complétant cette information en tenant compte des autres besoins de l'organisation, présentera une liste de candidats pour le conseil d'administration à partir de laquelle les membres de catégorie A pourront voter.

Nomination des membres de catégorie A

1. Les membres de catégorie A seront nommés pour une période d'un an. Ils auront à assumer une seule et unique fonction : celle de voter, lors des Assemblées générales

¹ Ces critères comprendront ceux en vigueur, qui seront éventuellement modifiés au moment de créer le conseil d'administration.

annuelles, sur des sujets requérant un droit de vote selon les termes de la Loi. Toutefois, ils pourraient également être exceptionnellement appelés à se prononcer lorsqu'une impasse ne pouvant être résolue par le vote des membres survient au sein du conseil d'administration.

2. Les membres de catégorie A seront désignés parmi les réseaux existants de Sécurité alimentaire Canada et selon les règles de répartition suivantes (il s'agit ici d'une proposition du sous-comité de gouvernance qui, à l'instar des autres, devrait faire l'objet d'une révision rigoureuse et être débattue) :
 - a. réseaux provinciaux (10) et territoriaux (3) : deux membres en provenance de chaque réseau, pour un total de 26 personnes;
 - b. autres réseaux actifs de Sécurité alimentaire Canada (Réseau sur l'alimentation des enfants, Réseau sur l'alimentation des communautés du Nord et éloignées; Réseau alimentaire local et durable) : deux membres en provenance de chaque réseau, pour un total de huit personnes;
 - c. autres partenaires importants (Cercle autochtone, Association canadienne des études sur l'alimentation) : deux membres en provenance de chaque réseau, pour un total de quatre personnes;
 - d. la liste complète des membres de catégorie A devrait donc comprendre un total de 38 personnes;
 - e. au fur et à mesure que le travail de Sécurité alimentaire Canada évoluera et que de nouveaux réseaux seront formés, le conseil d'administration sera en mesure de proposer de nouvelles possibilités pour la nomination de membres de catégorie A.
3. Si l'un des réseaux susmentionnés n'est pas en mesure de désigner de représentants pour combler les places de catégorie A qui lui revient, ces places resteront vacantes et le quorum sera réduit en conséquence.
4. Le quorum est à définir.

Droits et responsabilités des membres de Sécurité alimentaire Canada

Tous les membres :

- a. appuient la vision de Sécurité alimentaire Canada (éradication de la faim, aliments sains et salubres, agriculture durable) et, de manière générale (sans toutefois être de manière littérale), appuient les recommandations contenues dans la Politique alimentaire populaire.
- b. ont la possibilité de proposer des activités dans le cadre des Assemblées ou d'autres événements de Sécurité alimentaire Canada, de même que d'y assister; recommandent les réseaux et les groupes de travail de Sécurité alimentaire Canada, et y prennent part selon la place disponible.
- c. participent aux activités organisées par Sécurité alimentaire Canada et contribuent à la direction de l'organisation en prenant part aux décisions consensuelles prises dans les comités, les réseaux et les groupes de travail.
- d. participent, selon la place disponible, aux formations et aux activités de renforcement des capacités offertes par Sécurité alimentaire Canada.

- e. peuvent éventuellement voir leurs travaux et activités diffusés sur le site web, dans les bulletins d'information et les autres outils de communication de Sécurité alimentaire Canada, selon l'espace disponible.
- f. ont accès à l'ensemble de l'information se rattachant aux réseaux de Sécurité alimentaire Canada par l'entremise d'une connexion privée à partir de notre site web (il est prévu que ce système soit opérationnel en 2013).
- g. ont la possibilité de signer les lettres et les déclarations communes, de participer aux campagnes de sensibilisation de Sécurité alimentaire Canada et de mettre sur pied des projets de sensibilisation rattachés aux priorités de votre organisation (ex. relations avec les députés, comités parlementaires, décideurs politiques).
- h. ont la possibilité de désigner des membres au conseil d'administration de Sécurité alimentaire Canada et de participer au vote menant à la création de la liste de candidats qui sera soumise aux membres de catégorie A.

Seconde proposition du sous-comité de gouvernance concernant la création d'un conseil d'administration

Notre recommandation unanime consiste à remplacer le comité directeur constitué de 23 membres par un conseil d'administration de moindre taille et dont la responsabilité sera accrue. Ce conseil réunira sous un seul organe l'ensemble des orientations politiques, financières et légales de Sécurité alimentaire Canada.

Les règles suivantes s'appliquent à cet organe :

1. Il sera constitué de neuf à onze membres élus, en totale adéquation avec les critères précis élaborés au sein des politiques de Sécurité alimentaire Canada.
2. Ses membres devront remplir un mandat de trois ans, qui ne pourra être renouvelé qu'une seule fois.
3. Ses membres seront élus par les membres de catégorie A, par l'entremise de la procédure décrite ci-dessus.

VERSION PRÉLIMINAIRE – Échéancier pour l'établissement des nouveaux règlements administratifs (incluant la nomination du comité directeur pour cette année)

Date	Étape	Responsables
6 sept. 2012	Consultation auprès de l'avocate	Diana et Cathleen
7 sept. 2012	Résumé remis au comité directeur	Diana et Eric
13 sept. 2012	Discussion du comité directeur au sujet des membres et du conseil d'administration; nomination du comité des nominations	Eric et comité directeur
21 sept. 2012	Appel de candidature pour le nouveau comité directeur auprès des membres de SAC; formulaire sur le site web (inspiré du	Comité des nominations

	formulaire de l'année dernière); aviser les personnes dont nous avons besoin	
1 ^{er} oct. 2012	Préparation des règlements administratifs qui doivent être adoptés lors de l'AGA 2012	Diana et Eric avec la collaboration de Holly
5 oct. 2012	Fin de la période de désignation des candidatures	Comité des nominations
12 oct. 2012	Adoption par le comité directeur des amendements à court terme devant être ratifiés lors de l'AGA 2012	Eric
15 oct. 2012	Avis envoyé aux membres : amendements à court terme apportés aux règlements administratifs et calendrier pour la révision à plus long terme des règlements administratifs	Diana et Eric
26 oct. 2012	Vote électronique pour le nouveau comité directeur et établissement d'une liste de candidats (sur plusieurs jours)	Ensemble du personnel
4 nov. 2012	AGA (Edmonton); élection du nouveau comité directeur; ratification des amendements à court terme apportés aux règlements administratifs; autorisation du comité directeur pour l'élaboration de nouveaux règlements administratifs conformes à la Loi	Comité directeur
Déc. 2012	Informers les membres du nouveau comité directeur sur le processus d'amendement des règlements administratifs	Eric ou Diana
Janv. 2013	Préparation d'une version préliminaire des nouveaux règlements administratifs conformes aux principes convenus	
Avril 2013	Consultation des membres et examen juridique (de janvier à avril 2013)	Holly et Diana
Mai 2013	Insertion des amendements aux règlements administratifs au sein des statuts de prorogation	
Sept. 2013	Assemblée générale extraordinaire afin d'adopter les nouveaux règlements administratifs VOIR AVEC QUI	
Oct. 2013	Adoption des statuts de prorogation par	

	Industrie Canada	
Nov. 2013	Nomination des membres de catégorie A par les différents réseaux	
Déc. 2013	Réception des candidatures pour le conseil d'administration; sondage; préparation de la liste de candidats par le comité directeur	
1 ^{er} janv. 2014	Élection du conseil d'administration	